

Marc-Henry Soulet (éd.)

**BIENFAISANCE,
BIENVEILLANCE,
BIENTRAITANCE***Les pratiques du Bien sous la loupe*



Res Socialis

Vol. 57

Dirigée par Marc-Henry Soulet

Marc-Henry Soulet (éd.)

Bienfaisance, bienveillance, bientraitance

Les pratiques du Bien sous la loupe

Schwabe Verlag

Cet ouvrage a été publié avec le soutien de l'Université de Fribourg



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

et du Conseil de l'Université de Fribourg.



MIX
Papier aus verantwortungsvollen Quellen
FSC® C083411

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek
La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.dnb.de>.

© 2022 Schwabe Verlag, Schwabe Verlagsgruppe AG, Basel, Schweiz

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. L'œuvre ne peut être reproduite de façon intégrale ou partielle, sous aucune forme, sans une autorisation écrite de la maison d'édition, ni traitée électroniquement, ni photocopiée, ni rendue accessible ou diffusée.

Illustration couverture: © Vivianne Châtel, Fribourg

Relecture: Marc-Henry Soulet, Fribourg

Conception de la couverture: icona basel gmbh, Basel

Couverture: Kathrin Strohschnieder, Zunder & Stroh, Oldenburg

Composition: Doris Gehring, Fribourg

Impression: CPI books GmbH, Leck

Printed in Germany

ISBN Livre imprimé 978-3-7965-4303-6

ISBN eBook (PDF) 978-3-7965-4548-1

DOI 10.24894/978-3-7965-4548-1

L'e-book est identique à la version imprimée et permet la recherche plein texte. En outre, la table des matières et les titres sont reliés par des hyperliens.

rights@schwabe.ch

www.schwabe.ch

Table des matières

Le bien à l'œuvre. Des bonnes intentions aux bonnes pratiques	
<i>Marc-Henry Soulet</i>	7
Partie 1 : L'heure du bien.....	29
Bienveillance et vulnérabilité	
<i>Danilo Martuccelli</i>	31
L'impossible fondation d'une éthique de la bienveillance	
<i>Michel Terestchenko</i>	57
Pour une société bienveillante plutôt qu'inclusive. Comment définir le « bien » qu'on voudrait pour l'autre sans être ni naïf ni paternaliste ?	
<i>Sebastian Moser et Paul-Loup Weil-Dubuc</i>	65
Philanthropie et démocratie	
<i>Alexandre Lambelet</i>	81
Quand s'émouvoir c'est faire	
<i>Marc-Henry Soulet</i>	95
Partie 2 : Le Bien en question	127
Auprès de Mariette. Voyage au cœur de l'accueil institutionnel	
<i>Nathalie Zaccai-Reyners</i>	129
La tyrannie du « bienvieillir »	
<i>Michel Billé</i>	147
Vulnérabilité et effondrement compassionnel	
<i>Ari Gounongbé</i>	167

Heurs et malheurs de la bienveillance	
<i>Philippe Svandra</i>	191
La bienveillance : une fausse évidence ?	
<i>Vivianne Châtel</i>	209
Tragédie et sacrifice : anamorphoses de la politique et du salut	
<i>Jacques Athanase Gilbert</i>	243
Présentation des auteur-e-s.....	267

Philanthropie et démocratie

Alexandre Lambelet

Les organisations philanthropiques et leurs grands donateurs, à défaut d'être des nouveaux venus dans l'action politique, ont acquis une visibilité nouvelle ces dernières décennies. Il semble même possible de dire qu'on n'a jamais vu un aussi grand nombre d'individus s'engager, publiquement et à titre privé, à donner autant de fonds à des causes publiques et avoir eu autant de capacité organisationnelle à le faire ¹.

Ce chapitre voudrait discuter de la manière dont les pratiques philanthropiques ² ont pris place dans nos sociétés occidentales. En effet, si des formes de générosité se manifestent partout, la philanthropie, telle qu'elle peut être observée aujourd'hui dans les pays occidentaux, est une pratique socialement et historiquement située, collective, organisée, portée par des groupes sociaux particuliers. Et elle peut être lue comme pratique politique. Pour ce faire, deux éléments seront plus particulièrement discutés ici : à savoir l'émergence de la philanthropie moderne, au début du XIX^{ème} siècle, concomitamment à celle de la démocratie représentative ; et les débats qui entourent aujourd'hui la dimension (non-)démocratique de la philanthropie.

Philanthropie et émergence de la démocratie

Historiquement, la philanthropie moderne, c'est-à-dire le moment où des individus se revendiquent philanthropes (et disent faire autre chose que de la

1. Skocpol T., « Why Political Scientists should study Organized Philanthropy » in *Politics Symposium*, juillet 2016, p. 434.

2. Sur la notion même de philanthropie, voir Lambelet A., « La philanthropie : usages du terme et enjeux de luttes » in *ethnographiques.org*, n° 34 [en ligne], 2017 ; <http://www.ethnographiques.org/2017/Lambelet> ; Gauthier A., « Historically contested Concepts : A Conceptual History of Philanthropy in France, 1712-1914 » in *Theory and Society*, n° 48, 2019, pp. 95-129.

charité), se constitue simultanément à l'émergence de la démocratie comme régime politique ³. Avec le passage des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, et plus particulièrement les révolutions américaine, française et anglaise, on a assisté à deux changements majeurs : la nationalisation des espaces politiques et l'évolution des droits liés à l'instauration du suffrage censitaire puis bientôt universel. Ces changements ont abouti à des transformations des formes de participation politique ⁴. Et la philanthropie participe de ce changement : en effet, la nationalisation de l'espace politique et l'instauration du suffrage censitaire ont remis en cause les règles prévalant jusque-là dans le champ du pouvoir ; l'émergence de la démocratie représentative a, de fait, distingué les élites politiques des élites sociales (quand dans l'Ancien Régime les élites politiques étaient les élites sociales), et ces élites sociales, destituées de leurs prérogatives en termes de pouvoir politique du fait de ces transformations, se sont investies, pour certaines d'entre elles, dans la philanthropie.

C'est ce phénomène que décrit Alexis de Tocqueville ⁵ lorsqu'il s'intéresse aux États-Unis et à l'engagement des riches dans les associations ou les sociétés philanthropiques. Il montre combien certaines élites, qui ont alors une profonde aversion pour les institutions démocratiques de leur pays qui les privent d'une influence politique directe du fait de leur petit nombre, se sont engagés dans la philanthropie qui a constitué leur principale arme pour

3. Sur ce point, voir Duprat C., *Usages et pratiques de la philanthropie : pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIX^{ème} siècle*, tome 1, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 1993 ; Hall P.D., « A Historical Overview of Philanthropy, Voluntary Associations, and Nonprofit Organizations in the United States, 1600-2000 » in Powell W. & Steinberg R. (s/s la dir. de), *The Non-Profit Sector. A Research Handbook*, 2^{ème} édition, New Haven, Yale University Press, 2006, pp. 32-65 ; Lambelet A., *La Philanthropie*, Paris, Éditions Presses de Sciences Po, 2014 ; Mitsushima N., *Élites reconnues d'utilité publique : philanthropie réformatrice et revendications capacitaires autour de la réforme pénale (1815-1851)*, thèse de doctorat en science politique, Paris I, 2014.

4. Charles Tilly parle de « nouveau répertoire d'action ». Tilly C., *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Éditions Fayard, 1986.

5. Tocqueville de A., *De la Démocratie en Amérique*, Paris, Éditions Flammarion, 1993 et 1999 [1835], 2 tomes.

rendre leurs points de vue connus. Peter Hall ⁶ et Burton Bledstein ⁷ ont également montré dans le cas états-unien comment l'engagement dans les associations philanthropiques a pu fonctionner comme alternative à la politique électorale pour des élites, ces associations philanthropiques devenant un lieu d'engagement possible pour maintenir ou étendre une influence politique en l'absence de victoire dans les urnes. Et il en va de même pour la France. Comme le montre Nagisa Mitsushima ⁸, les pratiques philanthropiques dans ce pays s'articulent également avec l'introduction en 1815 du suffrage électoral censitaire. Pour cette auteure, les premières élections censitaires ont fortement questionné les élites qui occupaient des positions dans le champ du pouvoir. Elles ont placé ces élites « intéressées politiquement » dans une situation inédite. Et la philanthropie a été pour elles un moyen d'y répondre. La philanthropie prend en effet son envol comme pratique sociale dans les premières années de la Restauration, quand le fonctionnement ordinaire du champ du pouvoir est perturbé par l'introduction d'un suffrage censitaire dont certains craignent qu'il ne débouche sur un suffrage universel.

En cela, la philanthropie a participé – et participe aujourd'hui encore – d'une lutte pour la définition des formes légitimes du politique : elle constitue un mode d'action par laquelle des élites s'efforcent de garder un rôle politique. Elle consiste ainsi en une remise en cause du pouvoir issu du seul suffrage électoral ⁹.

Bien sûr, définir la philanthropie comme mode d'action politique, ne signifie pas nier ses motivations religieuses, économiques ou sociales, et même charitables, mais met en avant sa dimension contestataire. Faire de la philanthropie, c'est d'abord et avant tout, faire de la politique (publique) autrement, proposer une manière de penser la pratique politique différente de

6. Hall P.D., *loc. cit.*, pp. 32-65.

7. Bledstein B., *The Culture of Professionalism : The Middle Class and the Development of Higher Education in America*, New York, Norton, 1976.

8. Mitsushima N., *op. cit.*

9. Deux cents ans plus tard, le mécanisme n'est-il pas le même ? On ne peut s'empêcher de penser à François Hollande qui, moins de quatre mois après avoir quitté la Présidence de la République française, est devenu président de la Fondation *La France s'engage*, fondation initiée par lui-même. http://www.huffingtonpost.fr/2017/09/05/francois-hollande-prend-la-presidence-de-la-fondation-la-france-sengage_a_23196941/.

la politique conventionnelle. Pour reprendre des définitions classiques des mouvements sociaux on peut ainsi définir la philanthropie comme un « défi collectif au système d'autorité »¹⁰ porté par « des individus, des groupes et/ou des organisations engagées dans un conflit politique ou culturel sur la base d'une identité collective partagée »¹¹. Quand la philanthropie lutte contre la pauvreté, pour l'enfance délinquante, pour une meilleure hygiène dans les pays en voie de développement ou contre l'épidémie du sida, elle lutte simultanément pour une autre conception du politique.

Cela ne signifie pas que tous les philanthropes se retrouvent dans un engagement commun et une idéologie partagée¹² – comme on peut manifester de mille manières différentes et pour mille causes contradictoires. De même que la recherche d'une influence sur les autorités ou l'opinion publique n'est pas le seul but de toute action protestataire, la philanthropie peut, simultanément, être le vecteur de différents enjeux. Mais elle est contestataire par rapport à la démocratie représentative en ce qu'elle contrevient aux idées suivantes : que le vote constitue l'élément clé de la participation politique ; que les volontés et aspirations de la population doivent être portées par des élus ; que les électeurs et les candidats battus doivent faire preuve de patience civique et attendre que le sort électoral se renverse pour faire triompher leur conception du gouvernement des hommes ; que le gouvernement des hommes passe par quelques grandes configurations de partis stables à travers le temps qui ont un rôle de traduction des demandes en termes politiques et d'euphémisation des affrontements sociaux-économiques ; que le recours

10. Snow D., « Social Movements as Challenges to Authority : Resistance to an Emerging Conceptual Hegemony » in Myers D. & Cress D. (s/s la dir. de), *Authority in Contention* (Research in Social Movements, Conflicts and Change, 25), Bingley, Emerald Group Publishing, 2004, pp. 3-25.

11. Diani M., « The concept of social movement » in *The Sociological Review*, vol. 40, n° 1, 1992, pp. 1-25.

12. Sur ce point Karl B. & Katz S., « Foundations and the Ruling Class Elites » in *Daedalus*, vol. 116, n° 1, 1987, pp. 1-40 ; Minot D., *À quoi sert la philanthropie ? Richesse privée, action publique ou mobilisation citoyenne*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2019.

à tout autre moyen d'expression ou d'action politique ne peut être qu'illégitime, étant l'effet de groupes restreints ne pouvant donc exprimer un intérêt général¹³.

La philanthropie, contestant la seule légitimité du vote pour agir dans le domaine de l'action publique, oppose au pouvoir issu du vote, celui de l'expertise. C'est la volonté d'agir de manière « scientifique »¹⁴ ou « stratégique »¹⁵ qui donne sa légitimité à la philanthropie. Alors que la démocratie repose sur la représentativité de ses élus, sur la légitimité issue du vote pour agir sur le social, la philanthropie repose, elle, sur la volonté d'user de la raison pour trouver des solutions aux problèmes sociaux. Qu'elle adopte une forme religieuse ou séculière, la philanthropie aspire à réformer la société. Son objet est la promotion du progrès à travers l'avancée des connaissances¹⁶.

L'appropriation de la pratique philanthropique au XIX^{ème} siècle est ainsi pour une large part la revendication d'une élite pour imposer un pouvoir social indépendant du vote pour la prise en charge de l'intérêt général. Et si cette revendication trouvera moins d'écho par la suite, du fait de l'instauration de l'État social, l'engagement philanthropique ne sera jamais totalement abandonné comme mode d'engagement des élites. Et aujourd'hui, du fait du tournant néo-libéral des années 1980, des discours sur la crise de l'État social¹⁷ et sur ses « caisses vides », ou encore de l'introduction du paradigme de la nouvelle gestion publique dans les administrations¹⁸ qui ouvrent à des délégations

13. Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 2005.

14. Bremner R.H., « « Scientific Philanthropy » 1873-93 » in *Social Service Review*, vol. 30, n° 2, 1956, pp. 168-173.

15. Kania J. *et alii*, « Strategic Philanthropy for a Complex World » in *Stanford Social Innovation Review*, Summer 2014, http://www.ssireview.org/up_for_debate/article/strategic_philanthropy.

16. Gross R., « Giving in America : From Charity to Philanthropy » in Friedman L. & McGarvie M. (s/s la dir. de.), *Charity, Philanthropy and Civility in American History*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 31.

17. OCDE, *The Welfare State in Crisis : an Account of the Conference on Social Policies in the 1980s*, Paris, OCDE, 1980.

18. Osborne D. & Gaebler T., *Reinventing Government : How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, London et New York, Penguin Group, 1993 ; Giauque D. & Emery Y., *Repenser la gestion publique. Bilan et perspectives en Suisse*, Lausanne,

ou à des partenariats toujours plus fréquents entre la puissance publique et les privés, cet engagement philanthropique retrouve une audience nouvelle. C'est que les frontières entre les gouvernements, le secteur marchand et le tiers secteur ont évolué, offrant de nouvelles opportunités aux possibles engagements des philanthropes, et plus largement de tout le secteur privé, dans le domaine du social.

Philanthropie et contestation aujourd'hui

La philanthropie participe ainsi de nos démocraties. Tantôt favorisée et tantôt restreinte par les gouvernements, que ce soit en termes de cadres réglementaires¹⁹ ou en termes de fiscalité²⁰, elle questionne sans cesse la démocratie dans son fonctionnement même. Et si l'engagement de la société civile dans les causes publiques semble appelé et soutenu des vœux de chacun, étant le terreau des démocraties occidentales, en même temps, l'engagement des privés les plus riches semble être plus ambiguë. Comme lorsque les frères Charles et David Koch, personnalités parmi les plus riches des États-Unis, financent nombre de think tanks libertariens et conservateurs, mais aussi des organisations climatosceptiques²¹ ; ou comme lorsque Bill et Melinda Gates, du fait de leur puissance financière, sont décrits comme les « super-intendants non élus des écoles américaines »²². Ainsi la philanthropie, si elle peut

Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008 ; Streeck W., « The Politics of Public Debt : Neoliberalism, Capitalist Development and the Restructuring of the State », Institut Max-Planck pour l'étude des sociétés, Discussion Paper 13/7.

19. European Foundation Center, *Comparative Highlights of Foundation Laws*, Bruxelles, European Foundation Center, 2015.

20. Lambelet A. *et alii*, « Les incitations fiscales en faveur de l'utilité publique en Suisse : un débat tronqué ? » in *L'année Philanthropique – The Philanthropic Year*, vol. 1, 2019, pp. 14-30 [en ligne], <https://philab.uqam.ca/wp-content/uploads/2019/05/REVUE1-VF-copie-TR.pdf>.

21. Foucart S., « Les climatosceptiques qui valaient des milliards » in *Le Monde*, 31 décembre 2013, https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/12/31/les-climatosceptiques-qui-valaient-des-milliards_4341572_3244.html.

22. Selon les propos de Diane Ravitch, ancienne conseillère auprès du secrétaire à l'Éducation à Washington, citée par Bernholz L., Cordelli C. & Reich R., *Philanthropy in Democratic Societies*, Chicago, Chicago University Press, 2016.

sembler parfois bénéfique, peut aussi ne pas toujours emporter l'adhésion générale ; et si elle peut être parfois vue comme une composante de la société civile, et donc à valoriser au même titre que les autres actions associatives ou collectives, elle est tout autant vue comme une distorsion de cet associatisme, du fait des capitaux importants qu'elle peut parfois mobiliser, des préférences des plus riches qu'elle semble favoriser²³ ou des contradictions que des soutiens de philanthropes à des mouvements sociaux semblent révéler, comme le montre encore récemment la polémique entourant le financement de la section anglaise d'Extinction Rebellion entre autres par une héritière d'un empire pétrolier²⁴.

On a ainsi assisté, ces dernières années, au-delà d'un large concert de louanges en faveur des riches philanthropes, à d'autres prises de parole publique, s'inquiétant de ces engagements. Certains peuvent ainsi s'inquiéter que des donateurs privés, comme le couple Gates, influencent les priorités politiques de l'organisation mondiale de la santé²⁵ ; des médecins et chercheurs, en France, peuvent mettre en cause l'action de la Fondation Jérôme Lejeune – en particulier les procédures judiciaires qu'elle a lancée contre des autorisations de recherche sur l'embryon – et demandent à l'État de « reconsidérer sa reconnaissance d'utilité publique »²⁶ ; des organisations communautaires, syndicales et féministes peuvent lancer une pétition contre les partenariats entre l'État et la Fondation Lucie et André Chagnon au

23. Reich R., *Just Giving: Why Philanthropy is Failing Democracy and How It Can Do Better*, Princeton, Princeton University Press, 2018 ; Cagé J., *Le Prix de la démocratie*, Paris, Éditions Fayard, 2018.

24. Gertsch K. & Gianora D., *Le Mouvement Extinction Rebellion s'attire le soutien de riches mécènes*, RTS Info, 2019, <https://www.rts.ch/info/economie/10857070-le-mouvement-extinction-rebellion-sattire-le-soutien-de-riches-mecenes.html> ; Moullot P., « Extinction Rebellion est-il vraiment financé par de « riches mécènes » ? » in *Libération*, 2019, https://www.liberation.fr/checknews/2019/10/10/extinction-rebellion-est-il-vraiment-finance-par-de-riches-mecenes_1756242.

25. Bougeard N., *Les Généreux donateurs de l'OMS orientent-ils sa politique ?*, RTS Info, 2017, <https://www.rts.ch/info/economie/8660012-les-generoux-donateurs-de-l-oms-orientent-ils-sa-politique-.html>.

26. Appel de 146 chercheurs, *Le Monde*, 30 mars 2017, http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/03/30/nous-medecins-et-chercheurs-mettons-en-garde-contre-la-fondation-je-rome-lejeune_5102969_3232.html.

Canada²⁷ ; ou encore, en Suisse – mais cette liste n'est pas exhaustive – différents partis et associations, peuvent lancer un référendum contre l'extension d'un musée à Genève, pourtant largement financée par un riche homme d'affaire (Jean-Claude Gandur), parce que les concessions que les autorités politiques auraient faites à celui-ci en échange d'un apport financier de 40 millions de francs suisses auraient été trop importantes²⁸.

Favoriser ou non l'émergence d'organisations philanthropiques, mais aussi le type de partenariats liant ces organisations à l'État, s'inscrit alors dans des choix politiques, dans des histoires nationales, dans des arrangements spécifiques propres aux différents États-nations ou régimes politiques, et plus encore dans des débats politiques au sein de chaque État, sur ce qui peut être ou non délégué à l'initiative privée²⁹. Cela concerne les organisations philanthropiques, mais plus largement toute forme de contestation³⁰.

Et une perspective comparative montre bien vite combien le développement des organisations philanthropiques connaît des dynamiques très différentes selon les pays occidentaux, combien les cadres légaux sont divers, bref, combien le statut et le rôle, par exemple des fondations, sont différents. La possibilité de créer une fondation, la forme des contrôles (*a priori* ou *a posteriori*) comme la (dé)fiscalisation de ces structures et des dons qui permettent leur constitution, varient largement d'un État à l'autre. Ce qui est considéré d'utilité publique et donc exonéré d'impôt n'a rien d'universel³¹. Helmut Anheier et Lester Salamon³² distinguent ainsi quatre idéaux-types de « régimes non lucratifs » : 1) Un *modèle libéral* qui se caractériserait par des

27. Bellrose P., *La Fondation Chagnon critiquée : des organismes communautaires dénoncent les « PPP sociaux »*, 13 mai 2014, http://quebec.huffingtonpost.ca/2014/05/13/fondation-chagnon-critiques-non-aux-ppp-sociaux_n_5318184.html.

28. « Genève : référendum contre le projet de musée d'art et d'histoire envisagé avec un PPP » in *Le courrier de Genève*, 23 juillet 2015, https://www.lecourrier.ch/131595/mah_un_referendum_pour_barrer_la_route_a_la_privatisation_de_la_culture.

29. Anheier H. & Salamon L., « The Nonprofit Sector in Comparative Perspective » in Powell W. & Steinberg R. (s/s la dir. de), *op. cit.*

30. Kriesi H. *et alii*, « New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe » in *European Journal of Political Research*, vol. 22, 1992, pp. 219-244.

31. European Foundation Center, 2015, *op. cit.* ; Lambelet A. *et alii*, 2019, *loc. cit.*

32. Anheier H. & Salamon L., *op. cit.*

dépenses publiques peu importantes et un large secteur non lucratif ; ce régime serait rendu possible par le développement historique d'une classe moyenne ascendante et par l'absence ou la non-prise en compte des oppositions qu'elles viennent d'élites rurales traditionnelles ou d'un mouvement ouvrier. On serait dans un contexte d'hostilité politique et idéologique significative contre l'extension d'un État social gouvernemental, au profit de l'action associative ; 2) Un *modèle social-démocrate*, où l'État financerait et offrirait les services en matière d'État social, et où l'espace disponible pour les organisations à but non lucratif serait limité. Ce modèle serait caractéristique de pays où le mouvement ouvrier a été capable d'exercer un pouvoir politique effectif, mais en alliance avec d'autres catégories sociales. Dans ce cas, les organisations à but non lucratif, plutôt que de financer ou distribuer des services, auraient essentiellement un rôle de plaidoyer ; 3) Un *modèle corporatiste* où l'État aurait été contraint à faire cause commune avec les organisations à but non lucratif parce que ces dernières précédaient l'instauration de l'État social et qu'elles ont été délibérément préservées par l'État pour lui permettre de garder le soutien des élites sociales clés tout en évitant des demandes radicales en termes de protections sociales ; 4) Un *modèle étatique*, où l'État garderait la main sur tout, mais sur un mode différent du modèle social-démocrate où il est un instrument d'une classe ouvrière. Ici, l'État exerce le pouvoir en son propre nom, soutenu par une longue tradition de déférence. Dans ce cas, un État social limité n'ouvre pas la porte au développement des organisations sans but lucratif.

Ces quatre régimes sont intéressants comme idéaux-types en ce qu'ils permettent de penser des rapports différenciés à l'implication de la société civile et sa légitimité à intervenir dans l'intérêt public ou dans les politiques publiques. Suivant les contextes nationaux, selon les secteurs de politiques publiques, comme selon les périodes, la possibilité de constitution et d'intervention des organisations philanthropiques évolue, ces dernières étant vues comme pouvant être tantôt subsidiaires, complémentaires, subordonnées, ou contestataires à l'action des pouvoirs publics. En même temps, si dans chaque État, la place qu'il convient d'accorder aux fondations, mais également les champs d'activités dans lesquels elles peuvent s'engager, font l'objet de vifs

débats³³, on constate depuis les années 1990 que, quels que soient les différents régimes ou modèles, tous les gouvernements semblent plus ouverts à l'idée que les fondations ou les organisations à but non lucratif jouent un rôle autonome dans les politiques publiques. La plus grande part des pays européens ont ainsi, à partir des années 1990, libéralisé leur cadre légal régissant les fondations et/ou les organisations d'utilité publique et ont abaissé le coût des dons³⁴. Les gouvernements – le discours sur la crise de l'État social étant passé par là, comme les discours sur la nouvelle gestion publique – semblent être ainsi devenus « quasi tous » moins assurés de leurs rôles et de leurs ambitions et apparaissent plus ouverts à l'idée que les organisations philanthropiques jouent un rôle autonome dans les politiques publiques, reconnaissant ainsi à ces différents acteurs la possibilité d'œuvrer pour l'intérêt général. D'ailleurs, et si à notre connaissance il n'existe pas de recherche sur ce sujet³⁵, on peut même se demander si, aujourd'hui, le co-financement de projets par des organisations philanthropiques n'est pas devenu nécessaire aux pouvoirs publics, non seulement pour des raisons financières, mais surtout pour attester de l'utilité publique de ceux-ci. N'est-ce pas le fait que différentes fondations participent au financement d'un musée public qui atteste de la pertinence d'un tel musée ? N'est-ce pas le fait que ce ne sont pas les seuls pouvoirs publics qui décident de ce qui mérite d'être construit, mais un ensemble de partenaires dont des fondations philanthropiques, qui démontre l'intérêt général d'un projet³⁶ ? Ainsi, ce moment si particulier où l'État, comme en

33. Sur ce point, par exemple : Brilliant E., *Private Charity and Public Inquiry. A History of the Filer and Peterson Commissions*, Bloomington, Indiana University Press, 2000.

34. Lambelet A., « Les cadres institutionnels de la philanthropie » in *La Philanthropie*, op. cit., pp. 43-60.

35. Et il conviendrait dès lors d'ajouter cette piste de recherche aux quelques autres déjà mises au jour par Sylvain Lefèvre. Lefèvre S., « Pour une approche sociopolitique de la philanthropie financière : plaidoyer pour un programme de recherche » in *Politique et Sociétés*, vol. 32, n° 2, 2015, pp. 61-85.

36. On pense par exemple au nouveau pôle muséal de Lausanne, appelé Plateforme 10, dont le cofinancement par des privés a été une condition à l'édification et qui est sans cesse rappelé dans l'ensemble des communications. Si l'importance des ressources financières qu'apportent les privés est toujours mentionnée, le gain en légitimité pour le projet grâce au partenariat public-privé (PPP) l'est également. Comme le dit Madame Labouchère, présidente de la fondation privée de soutien à la Plateforme 10, fondation chargée de la

France, a cru avoir le monopole étatique de l'intérêt général pourrait n'avoir peut-être été qu'une courte parenthèse et avoir largement disparu, faisant les frais de la crise de l'État social. En même temps, la pluralité des discours sur la philanthropie subsiste. Tantôt valorisée comme participant plus largement d'un tiers secteur, d'un souci partagé de l'intérêt général, tantôt critiquée comme participant d'une mainmise de certains groupes sociaux (parfois appelées « élites ») sur les problèmes sociaux.

Conclusion

Les tenants des théories « pluralistes » voient la philanthropie – au même titre que les mouvements sociaux et l'ensemble des actions de la société civile – comme une source d'innovation, supportant de multiples manières d'aborder des problèmes sociaux, dans une saine complémentarité avec les gouvernements pour résoudre les problèmes difficiles. Pour Kenneth Prewitt³⁷, c'est cette revendication du pluralisme que porte toujours la philanthropie contemporaine et elle n'est autre qu'une promotion de l'action sociale, une protection des libertés civiles, mais surtout une proposition d'alternatives à l'acteur étatique dans certaines politiques publiques. Et c'est même cette volonté de soutenir une société civile forte et pluraliste qui justifierait à elle seule le soutien des États en faveur des organisations philanthropiques, en particulier à travers des exonérations d'impôts³⁸. Les tenants d'une perspective gramscienne, eux, voient au contraire la philanthropie – en particulier les

recherche de fonds pour ce projet : « le PPP permet à la société de manifester son adhésion au projet en le soutenant volontairement ; ce faisant, il accroît la légitimité du projet et garantit son acceptabilité au sein de la population ». Farman Darius, « Le PPP est une expérience éminemment participative » in *AvenirSuisse*, 6.12.2019, <https://www.avenir-suisse.ch/fr/le-ppp-est-une-experience-eminement-participative/>.

37. Prewitt K., « The Importance of Foundations in an Open Society » in Bertelsmann Foundation (s/s la dir. de), *The Future of Foundations in an Open Society*, Guetersloh, Bertelsmann Foundation, 1999, pp. 20-29.

38. Reich R., 2018, *op. cit.* Pour la Suisse, comme le montrent des entretiens menés avec des parlementaires, voir Balsiger Ph., Lambelet A., Honegger C. & Carnac R., « Tax justice, efficiency, virtue and democracy : Analyzing parliamentarians' representations of public utility organizations and their arguments for and against tax deductions for donations », ERNOP Conference, Bâle, 4 juillet 2019.

fondations – comme incarnant les forces sociales d'une hégémonie et d'un contrôle de la société par des élites³⁹. Le soutien de telles structures, par les autorités publiques, apparaît, dans ce cas, comme anti-démocratique.

La question (politique) en filigrane est ainsi la suivante : la philanthropie est-elle le propre d'un groupe social, d'une élite, ou, au contraire, une pratique plus généralement partagée par l'ensemble des groupes sociaux au sein d'une population, comme lorsque des personnes de tous milieux sociaux s'associent autour d'une grande cause, que ce soit une maladie ou une catastrophe naturelle ? Pour Olivier Zunz⁴⁰, ainsi, la continuité est grande entre les pratiques des « masses » et des « élites ». À l'inverse, d'autres auteurs estiment qu'il reste nécessaire de caractériser différemment les pratiques selon la position des acteurs sociaux dans la société, en distinguant des personnes qui font de petits dons à des organismes de bienfaisance dans leur région ou à des grandes ONG comme la Croix-Rouge ou Amnesty International, et des donateurs riches qui cherchent à avoir un impact durable sur la société⁴¹. De la même manière, l'usage des notions de « société civile » ou de « tiers secteur » est porteur d'un choix politique. C'est un discours qui fait « comme si » les points communs à l'ensemble des acteurs de la société civile ou du tiers secteur – des petites associations locales aux grandes fondations philanthropiques – étaient plus signifiants que leurs différences. Pourtant l'homogénéité ou l'unité de la société civile ou du tiers secteur, comme leur construction comme causes légitimes peut être questionnée⁴².

S'il ne s'agit pas ici de répondre de manière définitive à ces questions, il semble difficile de réfléchir à la philanthropie sans réfléchir plus largement à

39. Sur ce point, voir Arnove R. (s/s la dir. de), *Philanthropy and Cultural Imperialism : The Foundation at Home and Abroad*, Boston, Éditions G.K. Hall, 1980 ; Roelefs J., *Foundations and Public Policy : The Mask of Pluralism*, Albany, State University of New York Press, 2003.

40. Lambelet A., Rozier S. & Zunz O., « Entretien avec Olivier Zunz : la philanthropie en Amérique », ethnographiques.org, n° 34, 2017, <http://www.ethnographiques.org/2017/Lambelet-Rozier-Zunz>.

41. Frumkin P., *Strategic Giving : the Art and Science of Philanthropy*, Chicago, University of Chicago Press, 1996, pp. 26-27.

42. Hall P.D., 2006, *op. cit.*, pp. 32-65 ; Offerlé M., *La Société civile en question*, Paris, Éditions La Documentation française, 2003.

l'État. Comme le rappelle Olivier Zunz⁴³, la vision d'un monopole de l'État sur l'intérêt général peut-être questionnée tout autant que l'intervention philanthropique. À propos des États-Unis, il précise qu'à certaines périodes le pouvoir était porteur de régression et la philanthropie était émancipatrice : « Au temps de la ségrégation – « separate but equal » –, la ségrégation était la loi du pays : des wagons pour les Noirs séparés de l'ensemble des trains, des espaces à part dans les autobus, des fontaines à part. Comment soutenir dans ces conditions le mouvement des droits civiques sans enfreindre la loi ? En prétendant agir pour une œuvre éducative. Même chose pour le contrôle des naissances. Pendant très longtemps, toutes les littératures sur le contrôle des naissances étaient considérées comme pornographiques. Les journaux médicaux ne publiaient pas d'article sur le contrôle des naissances sous peine de perdre leur permis postal. Et il a fallu qu'un certain nombre de philanthropes aillent en prison pour que ça change. Il y a quand même des enjeux politiques extrêmement importants dans le choix des causes financées par les philanthropes, comme celle des droits civiques (...). C'est un aspect très dynamique et important de la philanthropie qu'il ne faut pas sous-estimer ». Plus largement, et aujourd'hui encore, face à un Donald Trump qui remet en cause les accords de Paris sur l'environnement, que penser du fait que des millionnaires puissent lancer des initiatives visant à contre-carrer le désengagement de Trump (et donc de l'État fédéral américain) sur les questions environnementales ? Des protestations face au refus du premier ministre hongrois Viktor Orbán de prolonger l'accréditation de l'Université d'Europe centrale fondée en 1991 à Budapest par le philanthrope Georges Soros⁴⁴ ? Ou de Chris et Regina Catrambone qui ont lancé, aux côtés d'autres ONG, le premier navire à financement privé du monde pour aider les migrants en difficulté en mer méditerranée (à l'encontre des politiques européennes)⁴⁵ ?

43. Lambelet A., Rozier S. & Zunz O., *op. cit.*

44. Janier A., « Hongrie : l'« université Soros » dans le viseur du régime Orbán » in *Le Monde*, 7 avril 2017, https://www.lemonde.fr/europe/article/2017/04/07/hongrie-l-universite-soros-dans-le-viseur-du-regime-orban_5107292_3214.html.

45. Cacciottolo M., « The millionaires who rescue people at sea », *BBC News*, 29 août 2014, <http://www.bbc.com/news/magazine-28953237> (consulté le 20 juillet 2015).

Présentation des auteur-e-s

Michel Billé

Sociologue, Président de l'Union nationale des instances et offices des retraités et personnes âgées.

Vivianne Châtel

Maître d'enseignement et de recherche en sociologie à l'Université de Fribourg.

Jacques Athanase Gilbert

Professeur de littérature générale et comparée à l'Université de Nantes.

Ari Gounongbé

Psychothérapeute, Bruxelles.

Alexandre Lambelet

Professeur de Travail social à la Haute École de Travail social de Lausanne.

Danilo Martuccelli

Professeur de sociologie à l'Université de Paris et chercheur à l'Université Diego Portales de Santiago du Chili.

Sebastian Moser

Sociologue, collaborateur scientifique à l'Université de Tübingen.

Michel Terestschenko

Professeur de philosophie à l'Université de Reims et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Paul-Loup Weil-Dubuc

Sociologue de l'éthique à l'Université de Paris-Sud / Paris-Sarclay.

Marc-Henry Soulet

Professeur de sociologie, Titulaire de la Chaire de Travail social et politiques sociales à l'Université de Fribourg.

Philippe Svandra

Cadre de santé, consultant et chargé de cours à l'Université Paris-Est de Marne-la-Vallée.

Nathalie Zaccai-Reyners

Professeure de sociologie à l'Université Libre de Bruxelles.



Le signet de Schwabe Verlag est la marque d'imprimeur de l'officine Petri, fondée à Bâle en 1488 et origine de la maison d'édition actuelle. Le signet se réfère aux débuts de l'imprimerie et fut créé dans le périmètre de Hans Holbein. Il illustre le passage de la Bible de Jérémie 23,29: «Ma parole n'est-elle pas comme un feu, dit l'Éternel, et comme un marteau qui brise le roc?»

BIENFAISANCE, BIENVEILLANCE, BIENTRAITANCE

Le Bien est de retour ! Depuis quelques années déjà, il n'est pas un programme d'intervention publique, pas une action bénévole ou humanitaire, dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du social, qui ne réfère à la bonne intention de l'activité entreprise et au profond respect de la dignité de la personne considérée. Quelle que soit la signification de ce recours au bien vouloir et au bien agir, il convient de s'interroger sur l'impact concret de cette référence au Bien dans les pratiques des professionnels et de se demander jusqu'où elle infléchit la philosophie générale de leurs interventions, jusqu'où elle marque les principes de leurs codes déontologiques et, aussi, jusqu'où elle affecte la nature de leur relation avec les bénéficiaires-usagers.

Marc-Henry Soulet est professeur ordinaire de sociologie, titulaire de la Chaire de travail social et politiques sociales à l'université de Fribourg. Il est Président d'honneur de l'Association internationale des sociologues de langue française. Ancien fellow de l'Institut d'études avancées de Nantes, il en est aujourd'hui membre du Comité scientifique.

SCHWABE VERLAG

www.schwabe.ch

ISBN 978-3-7965-4303-6



9 783796 543036